

Présidente du Conseil Scientifique :

Delphine STAUMONT-SALLE

Président du Comité des bourses

François AUBIN

Membres:

CEDEF Frédéric CAUX

CEDEF Adèle DE MASSON CEDEF Olivier DEREURE

CEDEF Caroline GAUDY MARQUESTE

Emilie SBIDIAN
Julien SENESCHAL

APPEL A PROJETS 2023 DE LA SFD et du FDD Soutien pour la formation à la recherche en Dermatologie

DESCRIPTIF DE L'AP

Envoi des dossiers par soumission électronique exclusive avant le 31 mars 2023

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel annuel à candidatures doit permettre à des dermatologues diplômés (membres titulaires de la SFD) ou en fin de formation (statut de Juniors de la SFD), d'effectuer un stage de recherche expérimentale ou de recherche clinique dans le cadre d'une formation de type Master, Doctorat, ou Post-doctorat. Il ne s'agit pas d'un complément de salaire, car ces bourses s'adressent à des personnes en disponibilité complète sans ressources financières.

La SFD alloue pour 2023 un maximum de :

- 10 financements de Master 2 Recherche de 25.000 euros brut chacun
- 2 financements de Doctorat de 40.000 euros brut chacun
- 1 financement de Post-doctorat de 40.000 euros
- 1 bourse de mobilité à l'étranger (55 000 €/12 mois ou 25 000 €/6 mois)

Certaines bourses sont attribuées via un financement du Fonds de Dotation de la SFD.

Selon les demandes ou la qualité des dossiers, le comité des bourses pourra être amené à redistribuer entre les différents types de demandes.

Procédure d'évaluation :

La SFD a désigné 4 membres issus du Conseil Scientifique ou en dehors et le CEDEF a désigné 4 membres. L'ensemble de ces 8 membres forme le Comité des Bourses auquel s'ajoute le président du CS. Le président du Comité des Bourses est désigné par les Présidents du CS et de la SFD. Le Comité des Bourses a la responsabilité de l'organisation de l'appel d'offre annuel (date de soumission des dossiers jusqu'au 31 mars).

Le président du comité des bourses désigne un membre du Comité comme rapporteur. Celui-ci fait appel à au moins 2 experts extérieurs au comité pour les dossiers de Doctorat, post-Doctorat et bourse de mobilité et à au moins un expert extérieur au Comité pour les dossiers de Master.

A réception des expertises, les membres du comité rédigent un rapport de synthèse qu'ils transmettent au président du comité des bourses une semaine avant les auditions.

Les candidats sont auditionnés (en mai ou juin) par le Comité des Bourses avant délibération et attribution des bourses. Le classement est ensuite validé par le Bureau et le CA de la SFD qui suit. A l'issue des auditions, le comité se réserve la possibilité de ne pas classer certains dossiers en raison de la forte concurrence.

A noter que l'ensemble des dossiers soumis est diffusé après la fermeture de la soumission à tous les membres du comité des bourses.



2. CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures couvre tous les champs de la recherche en dermatologie. Les candidats peuvent proposer tout projet dans ce domaine (sujet libre) sous la direction d'un responsable de projet ou directeur de thèse.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

- Internes inscrits au DES de Dermatologie-Vénéréologie, membre junior de la SFD, souhaitant effectuer un Master 2 Recherche pour une durée de 12 mois ;
- Jeunes dermatologues diplômés (chef de clinique (CCA) ou assistants spécialistes (AS) de dermatologie) et membres titulaires de la SFD, ou en fin de formation (internes thésés docteurs juniors et membres juniors de la SFD) désireux d'effectuer un stage dans le cadre d'un doctorat d'université en France ou à l'étranger;
- Jeunes dermatologues diplômés (chef de clinique (CCA) ou assistants spécialistes (AS) de dermatologie) et membres titulaires de la SFD, ou en fin de formation (internes thésés docteurs juniors et membres juniors de la SFD) désireux d'effectuer un stage postdoctoral en sciences.
- La bourse de mobilité est ouverte à tous les dermatologues souhaitant effectuer un stage à l'étranger. Une attention particulière sera retenue pour l'intégration de ce stage dans le cadre d'un projet de service.
- La SFD financera les candidats sélectionnés pour une durée de 1 an. Pour les stages effectués dans le cadre d'une formation de type Doctorat ou Post-doctorat, la prolongation du séjour est conditionnée par la soumission d'un nouveau dossier lors de l'appel à projet de l'année suivante. La SFD n'a pas vocation à financer la totalité d'un doctorat ou d'un post-doctorat.

La bourse n'est pas destinée au financement d'un projet scientifique mais à la formation d'un candidat.

4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS

Les projets sont présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité ci-dessous mentionnés, puis sont soumis à la procédure d'évaluation.

4.1. Critères d'éligibilité

- Le laboratoire d'accueil, clairement identifié, doit pouvoir assurer l'encadrement du candidat et doit donc être affilié à une école doctorale qui forme des M2. Il doit faire preuve d'expérience dans le domaine concerné et être reconnu par un label institutionnel dans le domaine de la recherche.
- Le dossier doit être soumis dans les délais indiqués et doit être dûment signé par l'organisme gestionnaire ou l'établissement recrutant le candidat.
- Le dossier de candidature doit être dûment complété et comprendre tous les documents requis.
- Le dossier et les documents annexes doivent être soumis sur le site internet de la SFD.

Un accusé de réception sera envoyé au candidat et le site sera clos à minuit le 31 mars 2023.

- Eligibilité du candidat :

- Pour tous : être membre titulaire de la SFD (pour les internes DES de dermatologie, un parrainage par un membre de la SFD est nécessaire)
- Pour les candidats à un Master 2 Recherche : être titulaire d'un Master 1 Recherche
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse d'université : être titulaire d'un Master 2 Recherche
- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral en Sciences : être titulaire d'un doctorat d'université.



4.2. Critères d'évaluation

Les candidats seront évalués sur leur dossier et leur audition (cf point 4.3).

Intérêt et qualité scientifique du projet :

- Pertinence et originalité du projet
- Clarté des objectifs
- Positionnement du projet dans le contexte scientifique national et international

Méthodologie et faisabilité :

- Pertinence méthodologique
- Environnement du projet (ressources humaines, structure d'accueil, ...)
- Crédibilité du calendrier du projet

Candidat:

- Parcours médical et scientifique, qualité des publications (en fonction de l'avancement dans la carrière) et motivations du candidat,
 - Le projet du candidat doit s'inscrire dans un développement de carrière hospitalo-universitaire
 - Le projet du candidat doit valoriser la Dermatologie Française.

Laboratoire et équipe d'accueil – responsable du projet ou directeur de thèse :

- Qualité scientifique du laboratoire d'accueil, évaluée par l'HCERES en France et par la qualité des travaux réalisés par l'équipe au cours des 3 dernières années dans le domaine
 - Niveau d'excellence dans sa discipline du responsable du projet ou directeur de thèse
- En cas de laboratoire étranger, fournir l'attestation d'accueil de l'institution ou de l'université et la validation du visa

4.3. Audition du candidat

Chaque candidat sera auditionné par le Comité des Bourses. Le candidat présentera (format PowerPoint®) en 10 minutes (Master 2) ou en 15 minutes (Doctorat, Post-Doctorat ou Mobilité) son parcours et son projet scientifique en soulignant la cohérence de l'ensemble. Cette audition sera suivie d'une discussion avec les membres du Comité. La capacité des candidats à répondre aux questions du jury concernant le projet représente un élément important de jugement et d'attribution de l'allocation.

Si de manière exceptionnelle, le nombre de demandes déposées dépasse les capacités raisonnables d'audition, à savoir une journée, il sera procédé par le comité à une pré-sélection sur dossier des candidats à auditionner. Cette pré-sélection reposera à la fois sur la qualité du projet scientifique et le curriculum du candidat.

5. DISPOSITIONS GENERALES POUR LE FINANCEMENT

Les financements sont exprimés en montants bruts. Ils sont versés à un organisme gestionnaire (tel que Université, Inserm, CNRS, etc) qui appliquera les règles comptables permettant le paiement des cotisations sociales et la bourse mensuelle (sous forme de CDD) aux candidats retenus

- 25.000 euros pour les candidats à un Master 2 Recherche pour une durée de 12 mois ;
- 40.000 euros pour les candidats à un stage dans le cadre d'un doctorat d'université en France ou à l'étranger pour une durée de 12 mois ;
- 40.000 euros pour le candidat à un stage postdoctoral en sciences pour une durée de 12 mois ;
- 55 000 euros/12 mois ou 25 000 euros/6 mois pour le candidat HU à une bourse de mobilité à l'étranger.